

COVID-19 : les cas rattachés à des clusters ne représenteraient que 10% des contaminations

A la levée du confinement, Santé publique France a mis en place le SI-MONIC (MONItorage des clusters), un système de signalement à visée d'alerte des clusters. L'identification des clusters et les mesures de gestions mises en œuvre contribuent à rompre les chaînes de transmission. Le SI-MONIC permet par ailleurs d'identifier les situations à risque de survenue de clusters et d'alerter les autorités. Il ne permet pas de décrire les modes de contamination individuels qui sont le sujet d'autres études à venir.

Qu'est-ce qu'un cluster ?

Un cluster est défini par au moins 3 cas, dans une période de 7 jours, appartenant à une même communauté ou ayant participé à un même rassemblement de personnes, qu'ils se connaissent ou non. C'est **une alerte, caractérisée par une criticité**, c'est-à-dire un niveau de risque de transmission et d'impact au sein d'une collectivité et de diffusion dans la communauté.

Il ne faut pas confondre localisation des clusters et mode de contamination.

Depuis le 9 mai 2020, 4 365 clusters ont été signalés incluant 50 550 cas. Depuis le 13 mai 2020, 638 820 cas ont été diagnostiqués. Ainsi, le nombre de cas rattachés à des clusters (hors milieu familial restreint) représenterait moins de 10% des cas diagnostiqués, en raison d'une circulation virale intense ne permettant pas d'identifier l'ensemble des clusters. Tous les cas diagnostiqués sont intégrés dans le traçage des personnes contact (contact tracing), qu'ils soient ou non recensés dans des clusters.

La localisation des clusters en cours d'investigation au 12 octobre se retrouve par ordre décroissant dans le milieu scolaire et universitaire (376 clusters), les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (304), dans les entreprises privées ou publiques (248), les établissements de santé (130) et les événements publics ou privés rassemblant de manière temporaire des personnes (89).

Le SI-MONIC permet par ailleurs d'identifier les situations à risque de survenue de clusters et d'alerter les autorités. Il ne permet pas de décrire les modes de contamination individuels qui sont le sujet d'autres études à venir.

Des mesures de prévention appliquées par chacun pour le bénéfice de tous.

En l'absence de traitement curatif et de vaccin, et alors que plusieurs métropoles font l'objet d'un couvre-feu sanitaire, **l'adoption par tous des mesures de préventions est cruciale. Elles incluent :**

- L'application des mesures d'hygiène, de distance physique, de réduction des contacts (sans embrassade, sans serrer les mains, éviter les regroupements) et de port approprié du masque.
- L'application de la stratégie « Tester-Alerter-Protéger » : chaque personne présentant des symptômes évocateurs de COVID-19, même légers, doit s'isoler, porter le masque, réduire les contacts au strict minimum et réaliser un test diagnostique dans les plus brefs délais.

La limitation des rassemblements ainsi que l'aération des endroits clos viennent compléter ces mesures qui doivent être respectées par tous. **Se protéger soi-même, c'est aussi protéger les autres.**

Contacts presse

Santé publique France - presse@santepubliquefrance.fr

Vanessa Lemoine : 01 55 12 53 36 - Cynthia Bessarion : 01 71 80 15 66

Stéphanie Champion : 01 41 79 67 48 – Marie Delibéros : 01 41 79 69 61

